

## **Rapport d'activité du Centre de Supervision Urbain de Nantes Métropole**

**ANNÉE 2025**

Le Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU) a ouvert le 16 avril 2018.

Au 31/12/2025, il regroupe 9 communes : Nantes (407 caméras), Saint-Herblain (38 caméras), Rezé (13 caméras), Vertou (26 caméras), Basse Goulaine (7 caméras), La Chapelle sur Erdre (3 caméras), St Léger les Vignes (3 caméras), Indre (10 caméras), Couëron (déploiement en 2026).

Le dispositif est complété chaque année, sur la base d'un diagnostic partagé avec les forces de l'ordre. L'analyse locale des nouveaux besoins est conduite en lien avec les services de l'État et des collectivités compétents en matière de prévention et lutte contre la délinquance et par une analyse statistique des chiffres de la délinquance de la police nationale.

Les conditions de mise en œuvre et d'exploitation du Centre de Supervision Urbain s'inscrivent dans le respect strict des conditions légales et réglementaires régissant le régime juridique de la vidéoprotection.

## **1 – Le fonctionnement du Centre de Supervision Urbain**

### **Un dispositif dévolu à la protection et gestion de l'espace public**

Les caméras reliées au Centre de Supervision Urbain sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics caractérisés par une délinquance significative et des flux importants de population. Des sites spécifiques à enjeux par leur configuration ou leur situation de vulnérabilité particulière peuvent également être équipés.

La vidéoprotection sur l'espace public répond aux objectifs suivants :

- Améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens,
- Dissuader le passage à l'acte
- Lutter contre le sentiment d'insécurité,
- Aider les services de police et gendarmerie à la résolution d'enquêtes.
- Participer au secours aux personnes

### **Une prise en charge globale, continue et partagée des difficultés de tranquillité publique**

- Le Centre de Supervision Urbain reçoit les flux vidéo des caméras des communes. 19 opérateurs spécialisés, agréés par le Préfet, pilotent 24h/24 et 7j/7 en direct les caméras, ce qui permet une prise en charge globale des difficultés de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire concerné.
- Les opérateurs travaillent en collaboration étroite avec les forces de l'ordre, soit en signalement des faits délictueux soit en faisant des recherches particulières sur demande de la police ou gendarmerie nationale venant alimenter les enquêtes en cours. En parallèle de cette mission de sécurisation de l'espace public, ils contribuent également fortement au secours aux personnes.
- Les opérateurs réalisent les extractions d'images sur réquisitions judiciaires. Les images sont conservées 30 jours.
- Le Centre de Supervision Urbain assure un renvoi permanent des images à l'Hôtel de Police de Nantes et au Centre Opérationnelle de la gendarmerie nationale..

Les missions des opérateurs sont les suivantes : vidéosurveillances d'initiative, signalements aux forces de l'ordre, recherches sur demande des forces de l'ordre, opérations coordonnées avec la police , extractions vidéo sollicitées dans le cadre judiciaire...

## 2 – Réglementation et éthique

**Tout d'abord, en matière de vidéoprotection, dans le cadre de la protection des libertés, plusieurs dispositions réglementaires existent :**

- Le dispositif est autorisé par un magistrat indépendant. Cette commission a émis un avis favorable sans réserve sur le dispositif de Nantes métropole.
- La vidéoprotection est encadrée par une réglementation stricte :
  - Les agents reçoivent un agrément de la part du Préfet et encourent des sanctions disciplinaires et pénales en cas de violation de la réglementation.
  - Sécurisation des locaux : L'accès au bâtiment et à la salle opérationnelle est sécurisé.
  - Accès à la salle opérationnelle du CSU : L'accès à la salle d'opération est strictement réservé aux personnes habilitées par l'autorité préfectorale.
  - Masquages privatifs : Les dispositifs de vidéoprotection ne devant pas permettre de visualiser ni l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, leurs entrées, il est procédé à un floutage sur ces zones dans le paramétrage des caméras.
  - Les images enregistrées sont détruites automatiquement au bout 30 jours et les extractions vidéos ne peuvent être remises que dans le cadre d'enquêtes judiciaires contrôlées par les magistrats du Parquet ou des juges d'instruction sur réquisition.
  - L'information du public est claire et permanente via des panneaux aux entrées de la commune et des affiches sur chaque mât de vidéoprotection.
  - Traçabilité des registres : extractions vidéo, accès à la salle CSU.

### **Comité d'éthique :**

La ville de Nantes a souhaité créer un comité d'éthique, en sus du respect strict de la réglementation. Ce comité a un droit d'information général sur le dispositif et un pouvoir d'inspection à tout moment.

Les membres du comité d'éthique sont regroupés en 5 collèges : personnalités qualifiées membres de droit (DIPN, Procureur), Élus, Personnalités indépendantes monde universitaire et droit, Associations, citoyens.

Il est renouvelé après chaque élection municipale et se réunit chaque année.

## 3 - Données globales Nantes métropole

En 2025, le Centre de Supervision Urbain a assuré le suivi de 4372 événements de voie publique, suite à échanges téléphoniques émanant soit du CSU soit des partenaires.

Il a réalisé 342 signalements de personnes en difficulté sur l'espace public (malaise, tentatives de suicide, chutes en Loire..), a participé à 443 opérations coordonnées avec la police nationale, notamment dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiant et le rodéo urbain.

Dans le cadre d'enquêtes, le CSU a remis 676 enregistrements vidéos sur réquisitions d'officiers de police judiciaire.

Types de faits traités dans le cadre des échanges avec les partenaires à l'échelle de Nantes métropole :

| <b>Types de faits traités par le CSU suite à échanges téléphoniques ou dans le cadre de suivi</b> | <b>2019</b> | <b>2020</b> | <b>2021</b> | <b>2022</b> | <b>2023</b> | <b>2024</b> | <b>2025</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Armes                                                                                             | 130         | 135         | 140         | 106         | 126         | 139         | 166         |
| Atteintes aux biens (dégradations, vols)                                                          | 615         | 825         | 536         | 363         | 469         | 630         | 702         |
| Atteintes aux personnes (altercations, agressions physiques, exhibitions, agressions sexuelles)   | 350         | 339         | 266         | 242         | 361         | 624         | 717         |
| Circulation et sécurité routières (dont rodéos motorisés)                                         | 275         | 442         | 367         | 300         | 252         | 330         | 459         |
| Dysfonctionnements techniques (panne éclairage, signalisation...)                                 | 26          | 35          | 8           | 5           | 13          | 30          | 13          |
| Evenements sécurité civile                                                                        | 6           | 6           | 1           | 0           | 3           | 10          | 13          |
| Manifestations sur l'espace public                                                                | 75          | 143         | 91          | 79          | 129         | 183         | 155         |
| Opérations coordonnées                                                                            | 153         | 244         | 148         | 198         | 253         | 316         | 443         |
| Perturbations des espaces publics (alcoolisation, tapages, regroupements)                         | 247         | 1480        | 582         | 418         | 308         | 478         | 468         |
| Recherches sur demandes de la police                                                              | 293         | 626         | 408         | 175         | 353         | 464         | 718         |
| Secours aux personnes (malaise, suicide, chute en Loire...)                                       | 141         | 233         | 230         | 213         | 318         | 374         | 342         |
| Stupéfiants                                                                                       | 213         | 652         | 97          | 265         | 253         | 261         | 175         |
| Violences urbaines                                                                                | 0           | 0           | 5           | 7           | 17          | 0           | 0           |
| Menace terroriste                                                                                 | 1           | 1           | 0           | 2           | 0           | 1           | 1           |
| <b>Total</b>                                                                                      | <b>2525</b> | <b>5161</b> | <b>2879</b> | <b>2373</b> | <b>2855</b> | <b>3840</b> | <b>4372</b> |